

## En cas de doute ou d'interrogations



- Demander conseil à un pharmacien ou à un médecin
- Lire la notice du médicament avant la première prise et la conserver avec le médicament, dans sa boîte d'origine



- Observatoire du médicament, des dispositifs médicaux et de l'innovation thérapeutique : OMÉDIT Bretagne
  - \* Site de Quimper : 02 90 26 45 39
- Centres Régionaux de Pharmaco Vigilance et d'information sur le médicament : CRPV
  - \* CRPV de Brest (départements 29-56) : 02 98 34 79 75
  - \* CRPV de Rennes (départements 22-35) : 02 99 28 43 63



- Base de données publique des médicaments  
[www.base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/](http://www.base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/)
- OMÉDIT Bretagne [www.omeditbretagne.fr](http://www.omeditbretagne.fr)
- Pour un déclarer un effet indésirable d'un médicament :  
<https://signalement.social-sante.gouv.fr/>

- OMEDIT Bretagne production 2018 -

# AUTOMEDICATION



Je m'informe sur les :

## Anti-inflammatoires

Soyez vigilants ! Avoir recours à un médicament sans l'avis d'un professionnel de santé ou sans prescription médicale est possible mais nécessite certaines précautions.

## Un anti-inflammatoire non stéroïdien : c'est quoi ?

Un **anti-inflammatoire non stéroïdien (AINS)** est un médicament agissant sur l'**inflammation**. C'est un anti-inflammatoire différent des corticoïdes. Il est efficace sur la **douleur** et sur la **fièvre**. Les plus connus sont l'aspirine et l'ibuprofène.

## Comment les reconnaître ?

Trouvez dans vos **médicaments usuels** la présence d'un **anti inflammatoire non stéroïdien** : il contient l'une des **molécules actives** de la liste ci-dessous (non exhaustive). Vous trouverez le nom de la molécule active sur la boîte à côté du nom commercial du médicament ou dans le chapitre « composition » de la notice.

Molécule active	Nom commercial
Ibuprofène	Advil® Antarène® Cliptol® gel Ibuprofène® Nureflex® Nurofen® Rhinadvil® Rhinureflex® Spedifen® Upfen®
Acide acétylsalicylique	Aspirine® utilisé comme anti douleur
Diclofénac	Antacalm® Diclofenac®* Flector®* Voltarène®*
Kétoprofène	Ketoprofene®* Ketum® gel* Profenid®* Toprec®
Autres molécules : acéclofénac, acide méfénamique, acide niflumique, acide tiaprofénique, alminoprofène, célécoxib, dexkétoprofène, étodolac, étoricoxib, fénoprofène, flurbiprofène, indométacine, meloxicam, nabumétone, naproxène, piroxicam, sulindac, ténoxiam	

Les AINS sous toutes leurs formes : comprimé, pastille, pommade ...

### Le saviez-vous ?

Pendant et après un traitement par kétoprofène sous forme de gel, il ne faut pas s'exposer au soleil (jusqu'à 14 jours après).



\* médicaments sur prescription médicale uniquement

## Savoir prendre son traitement

- **Espacer les prises** d'au moins 6 heures
- **Adapter les doses** en fonction du poids et de l'âge, sans dépasser les doses indiquées dans la notice
- **Utiliser la dose la plus faible possible**, pendant la durée la plus courte nécessaire au soulagement des symptômes
- Prendre les AINS sous formes orales **lors d'un repas**

## Connaître les précautions d'emploi

- Demander **un avis à votre médecin ou à votre pharmacien AVANT toute prise** dans les situations suivantes :
  - ◇ **Fièvre et/ou douleur en lien possible avec une infection** : douleur dentaire, otite, sinusite, toux, maux de gorge, infections cutanées (varicelle, zona...)...
  - ◇ **Prise d'un ou plusieurs autres médicaments** (ex : anticoagulants, anti-inflammatoires...)
  - ◇ **Problèmes rénaux et/ou cardiovasculaires**
  - ◇ **Situations à risques de déshydratation** (diarrhée, vomissement...)
  - ◇ **Ulcère digestif**
  - ◇ **Asthme**
- Consulter votre médecin en cas de :
  - ◇ **Persistance ou aggravation** des symptômes
  - ◇ **Apparition** de nouveaux troubles



Les anti-inflammatoires sont à éviter tout au long de la grossesse et contre-indiqués à partir du 6ème mois = **Préférer le paracétamol**

- Comme tous les médicaments, **les AINS peuvent générer des effets indésirables** tels que des **effets digestifs, cutanés, rénaux, cardiaques ou allergiques**. Pour signaler un effet indésirable, rendez-vous sur le portail de signalements des événements sanitaires indésirables: <https://signalement.social-sante.gouv.fr/>